



16 octobre 2010

Papier de position du *PLR. Les Libéraux-Radicaux*

La Suisse face à la mondialisation

Politique extérieure autonome, libre-échange et médiation active entre les parties en conflit

1. Politique extérieure : la défense des intérêts à travers la coopération et la solidarité

La politique extérieure, c'est la défense des intérêts. Ceci est vrai aujourd'hui plus que jamais : la fin de la guerre froide et le passage d'un ordre mondial bipolaire à un équilibre multipolaire ont modifié les paramètres de politique extérieure de la Suisse. En raison d'une interdépendance croissante entre les domaines politiques et économiques, la politique intérieure est toujours plus influencée par la politique extérieure. De nouveaux défis tels que l'approvisionnement en matières premières et en énergie, le terrorisme, les migrations, les épidémies ou encore le changement climatique exigent une coopération internationale accrue.

La défense des intérêts passe par la coopération. Pour un petit Etat, une politique extérieure active qui se traduit par un réseau d'accords et de relations constitue la meilleure garantie en période de crise pour que soit appliqué le droit plutôt que la loi du plus fort. Le repli nuit à notre prospérité, compromet notre indépendance et mène à une impasse. A contrario, notre Monde globalement connecté exige que nous assurions nos intérêts au travers d'une coopération internationale à tous les niveaux. Ceci devient impératif compte tenu des turbulences économiques et politiques à venir.

La défense des intérêts passe également par la solidarité. Avec sa tradition humanitaire, son engagement solidaire, sa neutralité et sa capacité à assurer une médiation active lors de conflits, la Suisse sert l'ensemble de la communauté internationale. La Suisse ne peut pas ignorer les problèmes globaux. Il est également dans notre intérêt de collaborer afin de trouver des solutions. La promotion de la paix et de la sécurité, la création de richesses, la protection des droits humains, le maintien de la démocratie et de l'Etat de droit et la protection de l'environnement sont les éléments qui guident notre politique extérieure. C'est en fonction de ces éléments que notre influence à l'échelon international doit augmenter.

La politique extérieure est une politique globale. Les pays émergents d'Asie et d'Amérique latine se développent rapidement. Grâce aux nouveaux moyens de communication et aux techniques de transports toujours plus performantes, ce monde dynamique offre d'innombrables possibilités à notre pays et implique certains défis. Grâce à une réflexion critique sur les anciennes structures et modes de pensée, à son courage et à sa flexibilité, la Suisse reste compétitive dans le nouvel ordre mondial. C'est ainsi que nous pouvons assurer à nos citoyens une certaine prospérité ainsi que des places de travail.

La politique extérieure, c'est bien entendu la politique européenne. La Suisse se situe au cœur de l'Europe. Nous sommes politiquement, économiquement, culturellement et socialement liés à nos voisins européens. Une bonne relation avec l'Europe est essentielle. Ses institutions et ses Etats-membres demeurent une priorité de notre politique extérieure, car le succès de notre place industrielle, économique et culturelle ne peut se maintenir sans un paysage européen politiquement stable et économiquement dynamique. Par conséquent, il est dans l'intérêt de la Suisse de contribuer à la stabilité d'un continent uni. Nos relations avec l'Europe nécessitent une base solide : les accords bilatéraux. Ils doivent être développés là où un intérêt mutuel existe. D'un autre côté, notre indépendance en tant qu'Etat-tiers nous oblige à développer stratégiquement notre politique et à mettre en avant nos points forts.

La politique extérieure assure la stabilité dans un monde en pleine mutation. La Suisse est une puissance économique, mais son influence politique est limitée. Nos points forts, la légitimité que confèrent les référendums, le fédéralisme, l'indépendance financière ainsi que notre traditionnel bon sens pour la négociation, se doivent d'être exploités au mieux à l'avenir. La politique extérieure doit donc prendre conscience que pour représenter des intérêts à l'étranger, une unité à l'interne est indispensable. Les différences ne doivent pas s'afficher en public afin de ne pas affaiblir notre pouvoir de négociation. Les partis et le gouvernement ne doivent parler que d'une seule voix pour faire face à l'étranger. Notre pays a besoin d'une nouvelle culture en matière de politique extérieure.

2. Politique économique

L'objectif majeur de la politique extérieure est de promouvoir la prospérité en Suisse. Pour ce faire, le pays d'exportation qu'incarne la Suisse a besoin d'une ouverture des marchés afin de pouvoir offrir ses produits et services, de créer des places de travail et de permettre aux consommateurs de bénéficier d'un choix étendu.

A la suite de la crise économique, certains Etats ont commencé à fermer leurs marchés par des droits de douane et autres barrières aux échanges. Les places de travail et l'accès aux ressources clés à l'étranger sont ainsi menacés. C'est pourquoi il est si important d'entretenir un vaste réseau d'accords de libre-échange ainsi que des accords sur la fiscalité et les investissements. Les solutions multilatérales sont préférables à des accords bilatéraux car elles offrent un meilleur accès au marché avec des phases de négociation et des dépenses administratives moins conséquentes. La Suisse doit veiller à une conclusion rapide et efficace du cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ce qui pourrait donner une impulsion positive à la prospérité de notre pays et à l'économie mondiale en général. De nouveaux cycles pour davantage de libre-échange et de sécurité doivent encore être entamés.

Une ouverture économique nécessite des ajustements structurels à l'intérieur même du pays, en particulier pour l'agriculture. Le processus difficile d'adaptation doit être soutenu car il offre aux producteurs nationaux la possibilité de se spécialiser dans les biens à haute valeur ajoutée et permet l'ouverture des marchés émergents aux pays développés.

Revendication 1 : La Suisse exige une conclusion rapide et efficace du Cycle de Doha ainsi que d'autres cycles de libéralisation.

La Suisse doit élargir son spectre d'accords. Les marchés internationaux doivent être ouverts à nos entreprises, et nous devons maintenir et développer les emplois pour les personnes hautement qualifiées en Suisse, dans la recherche et la production. A cette fin, il est possible de conclure rapidement de nombreux accords de libre-échange avec les pays et régions émergents comme la Chine, l'Inde, la Russie, le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) et l'ASEAN (notamment l'Indonésie, la Malaisie et le Viêt Nam). En outre, le Conseil fédéral doit reprendre les négociations avec les Etats-Unis pour un accord de libre-échange. Les accords de libre-échange offrent un meilleur accès au marché des biens, des services et des investissements. Ils augmentent également la sécurité juridique pour les exportateurs suisses dans les questions ayant trait à la propriété intellectuelle et aux obstacles techniques au commerce.

Revendication 2 : Le réseau d'accords de libre-échange doit être rapidement élargi et approfondi.

Les relations avec les Etats à la pointe en matière technologique et scientifique et les pays émergents tels que les Etats du BRIC doivent être systématiquement approfondies. Des compétences claires doivent être définies. Aujourd'hui, les efforts dans ce domaine doivent être mieux coordonnés avec les hautes écoles et les milieux économiques. Les entreprises suisses et les universités doivent pouvoir bénéficier de la rapidité des progrès techniques à l'étranger.

Revendication 3 : Les relations dans les domaines technologiques et scientifiques, en particulier celles avec les marchés émergents ainsi que les Etats du BRIC doivent être élargies et approfondies.

3. L'Europe : grâce aux bilatérales, l'UE est une chance

L'UE est notre partenaire le plus important, sur les plans économique, politique et culturel. Le lien entre la Suisse et l'UE est étroit et important. La Suisse est le troisième plus grand fournisseur de produits et le deuxième plus gros client de l'UE. Même si les marchés des pays émergents gagnent rapidement en importance, l'UE demeure notre partenaire commercial principal, avec 60% de nos exportations et 80% de nos importations. Un emploi sur trois dépend du commerce avec l'UE. La libre-circulation des personnes est tout aussi importante : quelques 870'000 citoyens européens vivent en Suisse, et près de 380'000 citoyens suisses résident dans l'UE. L'Union européenne ne constitue pas une menace pour la Suisse, mais bel et bien une chance. Ceci est également valable pour l'UE, qui peut bénéficier du fédéralisme, de la participation de la population à la démocratie directe ou d'instruments à mettre au crédit du PLR tels que le frein à l'endettement.

La Suisse doit défendre et développer ses relations étroites et privilégiées avec l'UE. La voie bilatérale est la meilleure des solutions pour la Suisse afin d'entretenir et de construire des relations avec l'UE. C'est de cette façon que les accords bilatéraux ont permis ces dernières années à notre pays de prospérer économiquement, sans que nous ayons dû renoncer à notre souveraineté.

L'approche bilatérale est également prometteuse pour l'avenir. Elle offre à la Suisse la possibilité de développer de manière ciblée ses relations avec l'UE et de renforcer ainsi sa place économique. L'UE a également manifesté son envie de poursuivre la voie bilatérale en réclamant de nouveaux accords à plusieurs reprises. Les théoriciens de l'impasse de la voie bilatérale ne convainquent pas. Ces accords offrent à la Suisse l'occasion unique de jouir de sa liberté en tant qu'Etat délibérément et consciemment indépendant. Il n'existe pour le moment aucune alternative à la voie bilatérale. La voie de l'isolement n'est pas une option pour la Suisse. Une adhésion à l'UE ou à l'EEE n'est pas à l'ordre du jour, opinion partagée par une large frange de la population. D'autres facteurs tels que la hausse de la TVA et les financements des Etats-membres rendent l'adhésion impopulaire. L'adhésion de la Suisse à l'UE n'apporterait aucune valeur ajoutée à notre pays.

Revendication 4 : Comme elle le prouve depuis de nombreuses années, l'approche bilatérale est la meilleure des solutions pour la Suisse afin d'entretenir et de renforcer ses relations avec l'UE. Le PLR exige la poursuite et le renforcement ciblé de la voie bilatérale. Ni la voie de l'isolement, ni une adhésion à l'UE ou à l'EEE ne constituent des options envisageables à l'heure actuelle. Ainsi, du point de vue du PLR, la demande d'adhésion de 1992 à la Communauté européenne est juridiquement obsolète.

L'approche bilatérale est efficace et bien ancrée dans la population. Même si les négociations concernant les changements institutionnels du côté de l'UE continuent, ce n'est pas une raison suffisante pour baisser pavillon. Au contraire, cette politique sage et cohérente renforce notre représentation dans les Etats-membres de l'UE ainsi qu'à Bruxelles. Elle comprend les objectifs suivants :

3.1 Un développement ciblé de l'approche bilatérale

Afin de renforcer sa place économique et ses relations avec l'UE, la Suisse doit développer la voie bilatérale de manière ciblée, avec de nouveaux accords sectoriels. Les négociations complexes avec l'UE nécessitent un examen préalable détaillé des intérêts en jeu. La Suisse ne doit pas prendre position sur une multitude de domaines car cela pourrait affaiblir son pouvoir de négociation. L'électricité, la santé publique, les appellations d'origine contrôlée, le système de navigation satellitaire Galileo, le libre-échange agricole et la politique de sécurité sont des sujets pour lesquels un intérêt existe.

L'adoption des normes européennes est dans l'intérêt de nos entreprises et de notre place économique dans de nombreux domaines, comme par exemple dans le cadre du principe dit du « Cassis-de-Dijon ». Ainsi, les normes européennes n'entravent que très peu nos entreprises. Cela ne signifie pas que le droit communautaire doit être adopté automatiquement, au contraire : le droit de l'UE ne doit être adopté que lorsqu'il existe un intérêt pour la Suisse.

Jusqu'à présent, très peu d'intérêt a été porté à l'émergence d'un espace de sécurité européen dans le cadre d'un élargissement prononcé de l'UE. La politique extérieure et de sécurité commune (PESC) devient un acteur de plus en plus important. Il existe une coopération plus étroite dans le cadre de la PESC qui provient de considérations sécuritaires et financières, tout en aspirant à préserver notre neutralité. Le but est d'atteindre un statut d'observateur auprès de la PESC, cela pour des recherches et l'approvisionnement d'importantes agences de défense européennes.

Revendication 5 : Le PLR exige la conclusion de nouveaux accords bilatéraux entre autres dans les domaines de l'électricité, de la santé publique, des appellations d'origine contrôlée, du système de navigation satellitaire Galileo, du libre-échange agricole et du contrôle des substances chimiques (REACH).

Revendication 6 : Le PLR exige une coopération plus étroite au sein de la PESC tout en préservant la neutralité. Des négociations doivent être entreprises pour structurer la coopération dans la sécurité militaire et civile avec l'UE, et pour fournir une base juridique solide.

3.2 Utilisation ciblée et consciente de notre indépendance en tant qu'Etat tiers

Il n'est pas indispensable d'établir de nouveaux accords bilatéraux dans tous les domaines. Dans la politique commerciale, fiscale ou dans le droit du travail, notre liberté en tant que Pays-tiers se construit au travers d'une politique stratégique et indépendante. Grâce à une politique commerciale indépendante, la Suisse peut tirer profit du protectionnisme des grands blocs commerciaux et conclure rapidement des accords de libre-échange avec les pays émergents. Un marché du travail flexible est indispensable à un taux de chômage bas. De même, une concurrence fiscale garantit un faible endettement et des impôts bas.

La Suisse doit défendre son indépendance avec confiance. Le Conseil fédéral doit anticiper les conflits potentiels et résoudre de manière proactive les crises telles que le différend fiscal. Cela protège nos atouts ou les renforce en éliminant les incertitudes juridiques. Mais avant tout, la mission de notre politique est d'utiliser stratégiquement notre indépendance en tant qu'Etat tiers et de positionner la Suisse en tant que plate-forme internationale.

Revendication 7 : La Suisse doit utiliser son indépendance en tant qu'Etat-tiers de manière ciblée et stratégique. Le Conseil fédéral doit présenter sa stratégie pour la prochaine législature.

3.3 Contribution à l'extension en tant que vecteur de paix et de stabilité

Depuis des décennies, la paix règne en Europe occidentale grâce à l'UE et à ses prédécesseurs. La Suisse, en tant que pays exportateur, en profite énormément. Notre pays est prêt à contribuer à l'intégration économique et sociale de l'UE, non pas en gage de sacrifice pour obtenir de nouveaux accords bilatéraux, mais plutôt pour faire partie intégrante de la politique européenne pour la Suisse. Cette contribution est importante pour que la Suisse continue à défendre avec succès ses intérêts vis-à-vis de l'UE. Les entreprises suisses investissent énormément et transfèrent leurs connaissances dans de nombreux pays européens. Les contributions financières volontaires de la Suisse doivent être discutées et associées à une exigence telle que la participation à l'utilisation des ressources des entreprises suisses.

4. Pour une politique extérieure proactive et efficace

4.1 Renforcement de notre engagement dans les organisations internationales

La mondialisation implique des changements dans la résolution des problèmes globaux. La politique extérieure s'opère de plus en plus dans un environnement multilatéral, notamment parce que certains problèmes doivent être résolus à l'échelon global (protection de l'environnement, migration). La marginalisation de la Suisse limite notre liberté d'action. Il est donc dans l'intérêt de notre pays que les organisations internationales soient plus efficaces et crédibles.

Notre participation active dans les organisations internationales telles que l'ONU, l'OMC, le FMI et l'OCDE doit se poursuivre et se développer. Ceci implique certains investissements tels que des prêts au FMI ainsi qu'à d'autres organisations, mais également le renoncement à certaines contributions, comme par exemple lorsque les intérêts suisses furent ignorés à l'OCDE. Une stratégie pour le placement des travailleurs étrangers dans les organisations et le service dans des organes internationaux importants (Conseil de sécurité de l'ONU) et leur gestion (Assemblée générale de l'ONU) est nécessaire. Le Conseil fédéral doit donc se mobiliser pour s'assurer que la force économique de la Suisse fasse partie du G20. La Suisse (Genève, Lausanne, Berne, Bâle, Davos), en tant que lieu de prédilection des organisations internationales et des conférences internationales, est un atout politique et économique important. Cet atout doit néanmoins être renforcé en optimisant les conditions face à la concurrence internationale.

Revendication 8 : La Suisse doit améliorer les conditions existantes (régime fiscal, infrastructures, contributions financières) pour les organisations internationales et assumer des postes importants au sein de ces dernières. Le PLR soutient une candidature de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU. Le Conseil fédéral doit revendiquer une place au sein du G20.

4.2 La Suisse en tant que médiateur international

Depuis la chute du mur de Berlin, le monde n'est plus divisé en deux. Après une période de domination américaine, certains pays émergents comme l'Inde ou le Brésil trouvent leur place dans la communauté internationale. Dès lors, les conflits d'intérêt sont aussi inévitables que la flambée de conflits ethniques ou religieux. Cela peut et doit permettre à la Suisse de renouer avec sa traditionnelle place de médiateur en lui redonnant un rôle charnière d'envergure internationale. Ainsi, la neutralité de la Suisse, associée à ses services peuvent être mis au profit de la communauté internationale. Pour utiliser ces opportunités de manière efficace, la politique extérieure de la Suisse et son engagement dans les organisations internationales doit être plus forts que jamais.

Revendication 9 : La Suisse doit renforcer son traditionnel rôle de médiateur dans les conflits internationaux et utiliser ce rôle dans l'intérêt des relations entre Etats.

4.3 Une aide au développement axée sur les résultats et les intérêts

La solidarité internationale fait partie de notre tradition humanitaire. Une déception existe néanmoins par rapport à certains résultats de l'aide au développement. Le contribuable a droit à ce que son argent destiné à l'aide au développement ne soit pas inutilement investi et qu'il conduise à une indépendance financière. L'objectif est de pouvoir permettre aux pays ayant été aidés, d'aider à leur tour. Cela passe obligatoirement par une concentration sur certains domaines pour lesquels la Suisse peut apporter une contribution et le respect de conditions minimales en termes de bonne gouvernance des pays bénéficiaires. De plus, le PLR exige que la coordination entre les pays et organismes donateurs soit améliorée afin d'optimiser les dépenses, administratives et autres.

En outre, l'aide au développement est également un moyen de promouvoir nos intérêts. Lorsque cela est possible, les projets de coopération doivent par exemple permettre d'établir des accords de rapatriement. Le PLR rejette fermement la fixation d'un seuil des dépenses de l'aide au développement du gouvernement. L'objectif doit être qualitatif. Les projets d'aide au développement doivent être choisis avec soin et réalisés avec succès. En outre, la Suisse doit multiplier l'octroi de "micro-crédits".

Revendication 10: Le PLR exige qu'une meilleure coordination entre les pays et organismes donateurs soit appliquée pour la coopération au développement ainsi qu'une plus grande concentration dans certains domaines et groupes de pays dans la défense des intérêts nationaux. En termes de RNB (revenu national brut), il faut maintenir la stabilité des moyens actuellement utilisés.

4.4 Renforcement de la politique extérieure

La politique extérieure suisse a été marquée par une certaine incohérence et un manque de coordination. Le Conseil fédéral doit aujourd'hui plus que jamais agir avec cohérence et compétence. Pour élargir son champ d'action, le travail de direction de la politique extérieure doit être amélioré. Ce n'est que lorsque nous évoluons dans un environnement organisé et structuré que nous pouvons compter sur une politique extérieure forte et unie. Le DFAE est un département interdisciplinaire. Il doit prendre en compte la situation économique et sociale, le développement, la migration, la sécurité. En Suisse, nous avons l'avantage que notre système permet à nos ministres de rester en place pour de longues périodes. Cela s'avère bénéfique pour la coopération. Une stratégie claire, une meilleure coopération entre les départements ainsi qu'une planification à long terme représentent les éléments primordiaux pour le succès de la politique extérieure.

Revendication 11: la Suisse doit agir de manière claire, avec confiance et conviction. Le mandat présidentiel avec ses devoirs de représentation doit être revalorisé ; le temps de présidence devrait être étendu à deux ans. Le PLR attend du Conseil fédéral qu'il soit collégial et qu'il agisse de manière coordonnée et avec cohérence.

Revendication 12: L'expérience à l'échelon international est de plus en plus importante. Lors d'élections au Conseil fédéral, il faut prendre en compte les expériences internationales des candidats, leurs contacts internationaux et leurs capacités de négociation hors de nos frontières.

L'augmentation des échanges internationaux et les dépendances réciproques sont des défis pour la démocratie et la souveraineté de la Suisse. Il est très important pour notre pays de définir ses intérêts et de les représenter. Ceci est conforme à notre démocratie, notre structure fédérale et notre neutralité. En cas de crise et pour y faire face, un groupe de travail pour l'analyse rapide des situations et la préparation des décisions doit être mis en place. Le Conseil fédéral et le Parlement doivent également coordonner les travaux en rapport avec la politique extérieure, tout comme les départements et les commissions parlementaires. En outre, notre politique extérieure doit être mieux soutenue institutionnellement à l'interne et ainsi permettre une coopération plus étroite entre le Conseil fédéral, le Parlement, les partis politiques et les cantons. Ce n'est que de cette manière que nous atteindrons nos objectifs d'amélioration de notre politique extérieure.

Revendication 13 : le Conseil fédéral, le Parlement, les partis politiques et les cantons doivent travailler ensemble. Le Conseil fédéral doit définir une stratégie et s'efforcer d'améliorer la coordination entre les départements.